le flash

Bulletin mensuel d'informations municipales n° 126 > septembre-octobre 2023

l'édito

Pour la seconde année consécutive, une nouvelle classe est ouverte pour la rentrée scolaire de septembre à Chabestan, portant à douze le nombre de classes de notre école primaire publique. Nous avons dû pousser les murs et c'est la salle d'informatique qui a été réquisitionnée, tout est prêt.

Tendance structurelle ou conjoncturelle ? Parallèlement, une classe ferme en maternelle et nous savons qu'une baisse démographique due à la baisse des naissances est prévue dans les cinq ans qui viennent.

Comme nous avons tous pu le constater, les "années COVID" ont amené à Die et dans le Diois de nouveaux habitants, dont des jeunes familles avec enfants.

L'une des caractéristiques de toutes ces évolutions est que tous les enfants inscrits en maternelle et en primaire sont également inscrits à la cantine ! Soit jusqu'à trois cent cinquante enfants qui y mangent chaque jour. La commune a d'ailleurs maintenu et amplifié le repas à un euro, mesure encouragée par l'État et nous avons délibéré en juillet dernier pour conforter cette aide, d'autant plus importante pour certaines familles qui ont du mal à faire face à l'inflation sur les produits alimentaires.

C'est aussi l'occasion de souligner le travail remarquable fait par Marc Tamian, responsable de la cantine et cuisinier en chef, avec des produits locaux et des produits bio pour offrir des repas équilibrés, sains et goûteux depuis des années. Après vingt et un ans dans notre collectivité, Marc Tamian part à la retraite et comme prévu, Jérôme Boisse son second, va prendre sa succession avec l'objectif de maintenir et poursuivre le développement de la qualité du service.

Comme chaque année, le forum des associations rime avec rentrée. Le samedi 9 septembre, venez profiter de l'offre foisonnante d'activités sportives, culturelles, sociales… La ville de Die accompagne le monde associatif par ses équipements, par les subventions et par la mobilisation des services (notamment les services techniques) pour que les Diois aient le choix de leurs loisirs et de leurs engagements.

Cette année, 140 000 euros ont été versés aux associations (hors les délégations de service public du théâtre et du cinéma), somme conséquente qui montre la reconnaissance de la commune pour le travail accompli, les actions menées. Un grand merci aux bénévoles qui participent au quotidien au mieux vivre ensemble.

Enfin, quelques mots sur l'administration de la ville de Die ; les ressources humaines ne sont pas stabilisées à ce jour, et ce mandat va apparaître comme un mandat d'évolution, de réorganisation et d'adaptation de notre administration aux transitions et aux enjeux de demain…

Bonne rentrée à tous !

Isabelle Bizouard, maire de Die

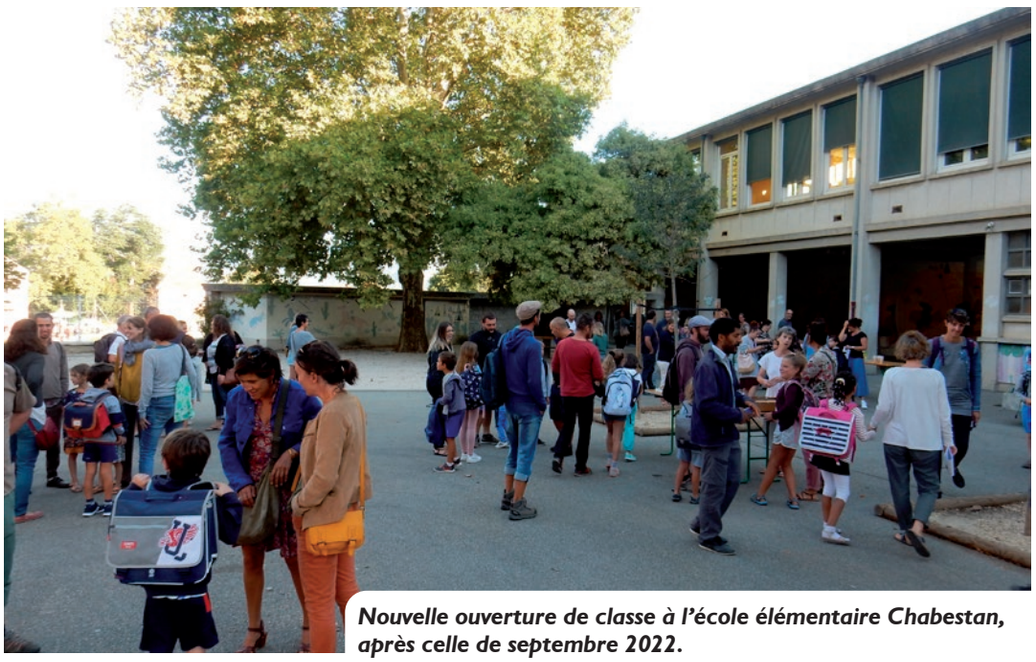

Nouvelle ouverture de classe à l'école élémentaire Chabestan, après celle de septembre 2022.

LE CHIFFRE DU MOIS | 112 JOURS D'OUVERTURE POUR LA PISCINE MUNICIPALE, AVEC PROLONGATION JUSQU'AU DIMANCHE 17/09. PROFITEZ-EN !

Agenda

- **7-8 octobre : université des ruralités écologiques EELV**
- **Jeudi 10 octobre : conseil municipal à 19h dans la salle du Conseil.** *Suivez la séance audio en direct (facebook mairie) ou en podcast sur mairie-die.fr*

FORUM DES ASSOCIATIONS

C'est le samedi 9 septembre de 14h à 17h30 qu'aura lieu le forum des associations à Die, et ce, quel que soit le temps : s'il fait beau, ce sera sur l'aire de Meyrosse. S'il pleut, il sera installé en salle polyvalente et au rez-de-chaussée de la mairie. L'espace démonstrations sera installé au centre du forum pour plus de visibilité. 82 associations sont inscrites, de quoi faire votre marché du temps libre et du bénévolat !

IMPRIM'VERT®
Directrice de la rédaction Isabelle Bizouard – Rédaction mairie de Die – Maquette Véronique Pitte – Impression Héraldie
Distribution toutes boîtes y compris "STOP PUB" – Disponible dans les lieux publics et sur mairie-die.fr
www.mairie-die.fr

CANTINE, GARDERIE : CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

Le service restauration du groupe scolaire de Chabestan change de cuisinier ! Marc Tamian, en poste depuis janvier 2010, part à la retraite en septembre, il est remplacé par son adjoint Jérôme Boisse, alors que Hugo Bessin a été recruté au poste d'adjoint. Tous les enfants et les enseignants qui ont bénéficié de son savoir-faire le remercient chaleureusement.

Par ailleurs, en 2023-2024, plus de familles bénéficieront du tarif à un euro malgré la poursuite de l'inflation, notamment des denrées alimentaires et de l'énergie : les tranches calculées à partir du quotient familial (QF) changent. Désormais, pour avoir droit au tarif le plus bas, il faudra justifier d'un QF inférieur à 900 euros. La tranche suivante (de 900 à 999) correspondra à un tarif de 3,65 euros, tandis que la tranche supérieure (QF à partir de 1000) paiera le tarif normal de 3,85 euros (comme les élèves extérieurs à Die).

Lors de l'inscription, les familles devront fournir leur quotient familial avec leur dernière attestation de la CAF ou de la MSA. En cas de changement important de la situation familiale ou de ressources en cours d'année, une demande d'examen pourra être faite auprès du CCAS à la mairie de Die.

La garderie (études surveillées) à l'école élémentaire devient payante. Jusqu'à présent, le barème des garderies comportait la gratuité des études surveillées à l'école élémentaire de 16h30 à 18h10.

Face à l'augmentation importante de la fréquentation des études surveillées, ce service devient payant en cohérence avec le barème du restaurant scolaire. Le nombre d'agents encadrant ce service a dû être augmenté en cours d'année et le sera encore à la rentrée. Ainsi pour les familles éligibles aux tarifs des tranches 2 et 3 (QF de 0 à 999 €) le tarif de garderie du soir (maternelle et élémentaire) sera de 1 €. Pour les QF supérieurs à 1000 € le tarif sera de 1,50 €.

UN WEEK-END POUR FÊTER LE VÉLO À DIE

Du 13 au 17 septembre, et en particulier le samedi et le dimanche, le vélo sera tout particulièrement à la fête à Die. La 16e édition de la Drômoise, organisée comme d'habitude par le Club cycliste de Die, propose 14 parcours de 23 à 138 kilomètres avec des niveaux de difficulté différents. Samedi 16 à 17h, la Véloparade traversera la ville au départ de Meyrosse avec des vélos de toutes formes et décorés avec amour. Enfin, l'Échappée des rues préparée par le Théâtre les Aires avec de nombreux spectacles de cirque, de théâtre, de musique ou de danse dans les rues de la ville, ainsi que des animations sportives (du 13 au 17 septembre). Tous les détails sont disponibles sur mairie-die.fr.

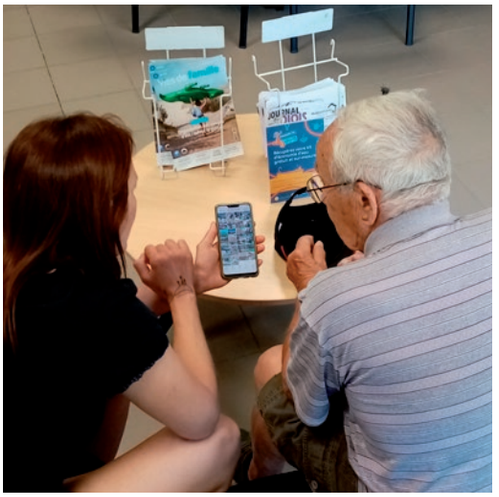

LA CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE

Mieux vivre avec les outils numériques, ça se passe avec Delphine Roudniansky depuis deux ans auprès de nombreux Diois et Dioises ! Suite à vos retours positifs sur ce service, la Ville de Die prolonge ses missions pour trois nouvelles années. L'objectif de Delphine ? Accompagner les habitants et habitantes de tous âges pour développer leurs compétences sur téléphones, tablettes, et ordinateurs. Que ce soit pour l'utilisation de base ou la compréhension des enjeux du numérique, elle vous reçoit en individuel ou en atelier pour répondre à vos besoins. Vous souhaitez un rendez-vous ? Contactez-la au 06 17 17 98 10.

BUDGET PARTICIPATIF, DEUXIÈME ÉDITION !

Avec 18 projets déposés, 8 éligibles et 5 retenus à l'issue d'un vote des habitants, la première édition du budget participatif de la Ville de Die, dotée de 30 000 euros, est un succès qui demande à être confirmé. Justement, la deuxième édition commence bientôt puisque vous pourrez déposer votre projet en ligne à l'automne. Ces projets seront ensuite examinés par les services de la ville, et ceux qui seront éligibles passeront au vote en février 2024. Des ateliers pour vous aider à monter et évaluer le coût de votre projet seront mis en place dans les prochaines semaines par l'ESCDD.

bougeons autrement . . .

MOBILITÉS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Schéma des mobilités : compte-rendu du diagnostic

C'est un portrait diois que nous vous présentons ici, celui des déplacements dans notre commune, nos habitudes, nos besoins et nos envies pour demain. Avec des étonnements (40% des habitants de Die se déplacent au quotidien à pied ou à vélo), des idées reçues contredites (des stationnements plus nombreux que dans des communes de taille équivalente), des choses qui fonctionnent et d'autres à améliorer… Un portrait établi à partir de la grande enquête déplacement "Bougeons Autrement" menée par la commune au printemps-été 2022 à laquelle vous avez été 890 à répondre, mais aussi par les travaux de la commission extra-municipale d'usagers, des rencontres sur la voie publique, des réunions avec les commerçants et une étude menée toute une année par un bureau d'études spécialisé. La mobilité est un sujet d'importance dans notre quotidien. Vous en avez témoigné dans les réunions publiques : 80% de vos questions et préoccupations parlaient de difficultés de déplacement, de manque de sécurité, de complexité dans le partage de l'espace de la rue, d'accès au stationnement.

FINANCEMENT

L'étude d'élaboration du Schéma a coûté 7 000 € à la ville de Die (soit 20% du coût total de l'étude), le reste ayant été cofinancé par le fonds européen FEADER (programme LEADER Diois, 40%), ainsi que par le Conseil départemental de la Drôme (crédit d'étude du programme Petites villes de demain, 40%). Les actions relatives à la "communication sur les modes actifs" et une partie du poste du chargé de mission Mobilité sont cofinancées par l'ADEME.

74% des habitants résident à moins de 5 km du centre-ville

55% des actifs habitent à moins de 5 km de leur travail

42% des habitants résident à moins de 15 min à pied du centre-ville

90% des habitants résident à moins de 15 min en vélo du centre-ville

40% des actifs vont déjà au travail à pied ou à vélo

25% ont des difficultés à se déplacer (enfants en bas âge, parents avec poussettes, vélos-remorques, personnes en fauteuil roulant ou avec une canne, artisan ou autre activité professionnelle…)

Une zone de rencontre pas toujours comprise rendant la cohabitation délicate entre les différents usagers et un manque de sécurité pour les plus vulnérables, les piétons et PMR

Un manque d'aménagements sécurisés pour piétons et cyclistes sur les itinéraires centre-ville/ quartiers extérieurs

800 véhicules motorisés par jour dans la rue Camille-Buffardel dont 80% ne font que traverser le centre-ville

Une offre de stationnement public gratuit suffisamment dimensionnée (près de 1 100 places) occupée au 3/4 en journée de semaine (92% en zone bleue et 68% sur places non réglementées)

Des zones bleues trop peu respectées : 40% des disques en règle relevés par l'observation en semaine

des aires de livraison insuffisantes à déployer et à mutualiser

Des actions concrètes

Nous savons qu'il est possible de créer des aménagements pour améliorer les trajets des enfants, pour les personnes âgées, pour les personnes dont la mobilité est réduite, pour ceux qui travaillent, ceux qui cherchent du travail, font des études, et également pour ceux qui ne se déplacent pas beaucoup et ceux qui se déplacent sans cesse, mais paient trop cher leurs trajets. Approuvé par le conseil municipal du 4 avril, le Schéma directeur Mobilités actives, durables et partagées communal, est notre feuille de route pour planifier, budgéter et mettre en œuvre des actions concrètes pour des solutions de déplacement écologiques, économiques et surtout efficaces qui soient sur-mesure pour Die.

LES 4 AXES DU SCHÉMA

- **AXE 1** Améliorer les déplacements en cœur de ville : plan de circulation, place des piétons et PMR, optimisation du stationnement, livraisons…
- **AXE 2** Aménager des liaisons piétons et vélo entre les quartiers extérieurs de la ville et le centre-ville : voies, signalétique, stationnement, entretien…
- **AXE 3** Accompagner les habitants à de nouvelles formes de mobilités : intermodalité, autostop, autopartage, transport solidaire…
- **AXE 4** Animation, suivi et évaluation du Schéma des mobilités : communication, sensibilisation.

L'intégralité du Schéma des mobilités est sur mairie-die.fr et vous retrouverez bientôt dans votre boîte aux lettres la présentation détaillée des actions en cours et à venir.

2017

24 novembre Rencontre des élus du territoire avec la ministre de la Santé Agnès Buzyn qui annonce la fermeture des services de maternité et de chirurgie et propose en compensation la construction d'un hôpital neuf et modernisé.

7 décembre Réunion organisée par le sous-préfet pour lancer le projet de reconstruction ; le site de Chamarges est évoqué par la mairie. Aucune réserve ne sera avancée ; aucune allusion au site patrimonial remarquable.

2018

8 mars Premier comité de suivi ; études d'avant-projet annoncées courant 2019 sur le site prédéfini de Chamarges. Objectif d'obtention du permis de construire fin 2019 pour une construction entre 2020 et 2022.

18 juillet Objectif d'obtention du permis de construire décalé à début 2021.

2019

21 janvier Objectif d'obtention du permis de construire décalé à mi-2021.

4 juillet Conseil communautaire en présence du préfet de la Drôme, du directeur régional de l'ARS et du directeur du groupement hospitalier de territoire. Sont évoquées les conséquences de la fermeture de la maternité pour les parturientes.

26 novembre Décision de l'hôpital d'acheter le terrain de Chamarges.

2020

3 et 16 juillet Installation du nouveau conseil municipal de Die et du nouveau conseil communautaire de la CCD.

5 novembre Comité de suivi à l'initiative du préfet qui donne mandat à la direction de l'hôpital, la mairie, la CCD et les services de la Direction départementale des territoires pour étudier une localisation alternative à Chamarges dans les six mois qui suivent. Le choix du site est questionné au regard des règles d'urbanisme. La reconstruction sur site est d'emblée écartée. Un groupe de travail est constitué avec la Ville, la CCD et la direction de l'hôpital. Il va se réunir trois fois.

11 décembre Premier groupe de travail. Trois sites potentiels sont comparés : Chamarges, le quartier de la Chargière et la ZAC de Chanqueyras. Une analyse approfondie prenant en compte l'ensemble des contraintes va être menée.

2021

28 janvier Deuxième groupe de travail pour partager l'analyse des sites avec la direction hospitalière et ses services techniques, les collectivités (pour la maîtrise foncière et la planification locale) et la DDT. Le quartier de la Chargière est écarté pour surface insuffisante ; décision d'approfondir les deux sites restants.

• • •

HÔPITAL DE DIE, SIX ANS APRÈS

Comme vous pouvez le voir, le sujet de la construction d'un nouvel hôpital à Die remonte à 2017. Cette ch
Aujourd'hui, la Communauté des Communes (en charge de l'urbanisme) et la ville de Die (propriétaire de la Z
cabinet Citadia une mission qui va comporter une étude d'impact, une enquête publique, une concertation p
reviendrons en détail dans un prochain flash. *La ville de Die fait tout pour qu'un hôpital neuf voie le jour et se r*

La position du préfet

Dans un courrier adressé le 1er juillet 2021 à la mairie de Die et à la CCD, le préfet de la Drôme Hugues Moutouh disait ceci : « *Le site de Chanqueyras, que vous proposez, est classé en zone constructible mais au sein d'une zone d'aménagement concertée. La viabilisation des terrains est également réalisée même si des adaptations pourraient être nécessaires. Pour y implanter l'hôpital, une modification du PLU et du dossier de ZAC devront être réalisées. Ces deux procédures, qui ne présentent aucune complexité, pourront être menées de front avec l'ensemble des éléments liés au projet architectural fournis par l'hôpital. Au regard de l'ensemble des éléments précités, votre proposition est celle qui offre du point de vue des services de l'État et après leur expertise, le plus de garanties aux Diois d'obtenir, dans un délai raisonnable, une nouvelle structure hospitalière, moderne et évolutive.* »

Un choix politique à Chanqueyras conforté par les contraintes réglementaires du site de Chamarges

Le terrain acheté par l'hôpital étant classé agricole au PLU, il faudrait au moins deux ans pour effectuer une modification du PLU. Ce terrain est également classé au titre de la protection des sites remarquables. L'expérience montre que pour déclasser ce terrain, il faudrait au moins deux ans de délais supplémentaires avec le risque conséquent d'un refus par le ministère. Enfin, il serait nécessaire de mener des fouilles archéologiques et de protéger une espèce sauvage.

Transformation de la zone de Chanqueyras

Elle était conçue initialement pour 270 logements, soit environ 900 habitants. Un changement de destination est nécessaire pour permettre l'installation d'un équipement de santé. La surface disponible (dont la Ville est propriétaire) est de trois hectares. L'hôpital a besoin de 5 500 m^2 au sol pour 12 500 m^2 de surface de plancher, le reste étant utilisé par des parkings et des circulations, soit un besoin estimé de deux hectares.

Les échéances

La Ville de Die est maître d'ouvrage pour l'aménagement du site pouvant recevoir l'hôpital. Citadia est le prestataire qui a été choisi en juin conjointement par la Ville et la CCD pour mener à bien la modification de la ZAC de Chanqueyras, la mise en compatibilité du PLU. Ça prendra entre douze et quatorze mois d'études et de procédures. Le dépôt du permis de construire est estimé par

ronologie permet d'en rendre compte objectivement. ZAC de Chanqueyras) ont pris la décision de confier au oublique et une évaluation environnementale. Nous y mobilise pour sa construction dans les meilleurs délais.

la direction de l'hôpital à deux ans. Si les deux opérations sont menées en parallèle, on pourrait attendre un dépôt du permis à l'automne 2025.

L'hélistation

D'après la direction de l'hôpital, il est indispensable qu'une hélistation (aire d'atterrissage pour hélicoptère) soit construite sur le nouveau site. Actuellement, elle se situe à Chamarges, à deux kilomètres de l'actuel hôpital. On parle d'hélistation si le nombre de rotations dépasse 200 par an, et d'hélisurface si c'est moins. Actuellement, le nombre de rotations annuel à Die est d'environ 60.

La Ville a pris un premier contact avec l'Aviation civile qui considère que Chanqueyras est hors zone d'agglomération. Une hélistation nécessite un arrêté préfectoral.

Chamarges-Chanqueyras : entre 7 et 10 minutes

Contrairement à ce qui est parfois annoncé, selon nos mesures, pour parcourir les 4,5 kilomètres entre Chamarges et Chanqueyras, il faut compter entre 7 et 10 minutes par le contournement du centre-ville. Le contournement du centre-ville par des médecins venant de Valence ne constitue pas une contrainte

HÔPITAL, QUI FAIT QUOI

La Ville assure le suivi des questions d'aménagement et des questions foncières. Elle propose donc des terrains constructibles et a en charge l'aménagement de l'espace, notamment la circulation (avec un rond-point à créer à Chanqueyras en lien avec le Département).

Le centre hospitalier et l'ARS sont responsables de la construction du bâtiment et de la gestion des équipements : ils conçoivent le projet et déposent le permis de construire.

La CCD a en charge le suivi des règles d'urbanisme.

Le Conseil départemental finance les EHPAD. Il interviendra donc dans le cadre de l'EHPAD de l'hôpital.

L'État apporte les financements, soit 15 millions d'euros annoncés en novembre 2021 dans le cadre du Ségur de la Santé.

forte. De plus, une partie des patients de l'hôpital de Die vient de la haute vallée de la Drôme, côté Est.

Une ville attentive à la qualité de vie et aux services publics

Nous sommes directement agissants sur le terrain de Chanqueyras et nous nous engageons pour faciliter l'habitat locatif des soignants. Nous souhaitons des services actifs malgré les difficultés que connaît le monde hospitalier. Nous sommes concernés par l'environnement du nouvel hôpital, en termes de circulation, de logement, de qualité de vie et de qualité des services publics sur le territoire.

11 mars Troisième groupe de travail. Le site de Chanqueyras est privilégié compte tenu des contraintes identifiées sur Chamarges (classement en zone agricole, fouilles archéologiques à conduire, espèce à protéger et classement en Site Patrimonial Remarquable). Sur ce point en particulier, la DDT souligne que le délai est estimé à au moins deux ans de procédure dont la conclusion repose sur une décision ministérielle incertaine.

23 mars Le conseil municipal de Die entérine la désignation du site de Chanqueyras.

1er juillet Comité de suivi à l'initiative du préfet pour confirmer avec l'appui de la DDT un avis sans ambiguïté écartant Chamarges et actant le site de Chanqueyras.

22 juillet Réunion publique organisée par la mairie de Die avec une intervention de la DDT.

20 septembre Conférence intercommunale des maires.

29 septembre Conférence de consensus convoquée par la préfète. Mandat est donné à la sous-préfète de reprendre le travail comparatif réalisé entre décembre 2020 et mars 2021.

5 octobre Réunion technique convoquée par la sous-préfète pour reprendre le travail comparatif de terrains d'implantation : Chanqueyras, camping de Chamarges et tènement au nord de la route de Ponet face à l'hélistation. Conclusion : il n'y a pas de site idéal et des compléments d'étude sont à conduire.

14 décembre Courrier de la mairie de Die confirmant la désignation du site de Chanqueyras au directeur du groupement hospitalier.

2022

17 janvier Conférence de presse de l'hôpital prenant acte du choix de Chanqueyras par la municipalité.

25 mars Le directeur de l'hôpital présente au conseil de surveillance les éléments du projet de reconstruction.

6 avril La DDT pose par courrier le cadre de la modification de la ZAC et du PLU pour la reconstruction à Chanqueyras.

8 juillet Choix par la Ville d'un bureau de conseil juridique, SCET-GUIMET.

26 septembre Réunion convoquée par la mairie pour poser le planning, en ce qui concerne les compétences de la Ville et de la CCD, du projet de reconstruction avec le groupement de conseil juridique SCET-GUIMET.

2023

24-26 janvier Lancement de consultation pour révision du dossier de la ZAC de Chanqueyras et de mise en compatibilité du PLU de la ville de Die.

2 mars Publication du groupement de commandes par la commune de Die et la CCD.

4 mai Réunion d'information à Recoubeau-Jansac avec les maires et la direction de l'hôpital.

13 juin Choix par la Ville et la CCD du cabinet Citadia pour la modification de la ZAC et de la compatibilité du PLU.

Tribune libre de l'opposition

Lors du conseil municipal du 4 juillet 2023 de nombreux points deviennent redondants depuis le début du mandat "Bizouard". Études coûteuses sans réalisation structurante nouvelle. Augmentation continue de la masse salariale, conséquence de la création de postes nouveaux dont un chargé de communication.

La communication ! Parlons plutôt de communication sélective voire de non-communication ! En effet a-t-on eu des informations par exemple des réalisations du budget 2022 ? Non bien sûr. Ni la mairie, ni même la presse, pourtant régulièrement présente en conseil municipal n'en a fait état ! Qu'en est-il en fait ?

Budget fonctionnement : les dépenses augmentent plus rapidement (+609 253 €) que les recettes (+282 479 €) révélant un manque de maîtrise évident et dangereux nécessitant le recours à une ligne de trésorerie bancaire de 350 000 €, situation inconnue lors du mandat précédent. Mieux la Cour régionale des Comptes soulignait « une situation de trésorerie très confortable 2 400 000 € à fin 2019 ».

Budget investissement : effet d'annonce sur le *flash* : 3 814 327 € sont prévus ; en réalité 1 834 189 € seulement sont réalisés (48%). C'est très faible. Pour illustration, à grand renfort de communication le conseil municipal des jeunes émet le souhait de rénovation d'aires de jeux. Budget engagé 30 000 € pour une réalisation de 439 € ; mieux en 2023 on supprime sur cette même ligne 27 000 €. Nous pourrions multiplier les exemples pour 2023.

COMMUNIQUER C'EST BIEN, RÉALISER C'EST MIEUX POUR LES DIOIS.

Malgré l'héritage d'une excellente situation financière, depuis plus de trois ans, aucune réalisation structurante nouvelle n'a été faite pour la ville. Que de temps perdu !

Au-delà du temps, ce sont des subventions au bénéfice de la ville qui sont perdues, faute de projets, et ne se rattraperont jamais ! Triste constat !

En fait depuis trois ans, vos budgets manquent cruellement d'ambitions. Derrière une communication à tout va, les Diois découvrent qu'il n'y avait ni programme, ni idées concrètes une fois arrivés aux manettes, sans parler de vos décisions aberrantes, concernant l'emplacement du futur centre hospitalier et la vente de Fabregas.

Avec Vous Die Demain

De gauche à droite et de bas en haut : Fabienne Soudé et Claudine Pacros, Laurent Ruppert et Sylvie Girard, Hélène Le Gardeur et Jaqueline Borel, Éric Belvaud et Alix du Mesnil.

C'est un exercice original qu'a mis en place Marion Perrier, adjointe au maire déléguée au personnel. Entre mai et septembre, une cinquantaine d'agents et d'élus volontaires ont participé à l'opération Vis ma vie : un tirage au sort a formé 24 binômes, charge à chacun d'eux de s'organiser pour que chacun, pendant quelques heures, se mette dans la peau de l'autre. Ou du moins dans ses missions. « *Celles et ceux qui étaient réticent·e·s ont trouvé que finalement c'était simple à mettre en place*, explique Marion. B*eaucoup n'avaient pas imaginé la quantité de travail des autres agents, et la diversité de leurs tâches* ». Passer du secrétariat à la police municipale, ou du service de l'assainissement aux ressources humaines, ou encore installer des adjoints au maire à à l'accueil de jour du CCAS ou de l'hôtel de ville, voilà qui change le quotidien ! « *Ça incite à être plus indulgent sur les délais quand on fait des demandes aux services, alors qu'elles viennent s'ajouter à beaucoup d'autres choses.* » L'expérience est si positive qu'elle sera sans doute renouvelée l'année prochaine. « *Ça demande un peu d'organisation, mais c'est du temps investi pour une meilleure fluidité dans les services, et entre agents et élus.* »

LA DOMICILIATION, ÇA MARCHE COMMENT ?

Environ 80 personnes chaque année sont domiciliées à la mairie, et peuvent recevoir leur courrier postal à l'accueil de jour du CCAS. Il ne s'agit pas, comme on pourrait le penser, uniquement de personnes sans domicile fixe : certaines vivent en habitat léger, d'autres sont hébergées temporairement chez des amis ou de la famille, d'autres encore sont de passage pour des contrats courts ou une mission. Or, l'adresse postale est très importante : sans elle, de nombreuses démarches sont impossibles. Si vous avez un lien de rattachement à la commune, vous pouvez demander une domiciliation à la mairie. C'est une démarche simple qui ne prend que quelques minutes et qui vous permet de récupérer votre courrier à l'accueil de jour et d'avoir un justificatif de domicile (Cerfa). Le courrier doit être récupéré dans un délai de trois mois, et la domiciliation est accordée pour un an. > **Renseignements au 04 75 21 03 25.**

DU CÔTÉ DES SERVICES… CERTAINS ARRIVENT, D'AUTRES PARTENT…

Après cinq ans de bons et loyaux services, MireilleTerras nous quitte pour intégrer un poste dans l'administration de l'État. Merci à elle d'avoir assuré cette première moitié de mandat avec nous, dans un contexte bouleversé par le COVID, les départs d'agents des services techniques ou les arrêts maladie, les périodes d'intérim de la direction générale des services, l'explosion du prix des énergies et des travaux… Notons également le départ du directeur général des services, Philippe Pourtier, pour raisons familiales. Arrivé en janvier, il a pendant neuf mois extrêmement intenses, mis en place de nouvelles méthodes de travail tant au niveau des services que des élus, pour réaliser les projets prévus par l'équipe et accompagner un plan guide de l'avenir de Die. Les recrutements sont en cours, et nous reviendrons sur l'organisation des ressources humaines dans un prochain *flash*, notre ambition étant d'avoir une administration prête pour les défis des années à venir, qui devront mettre en œuvre les transitions incontournables.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour leur quarantième anniversaire, les journées européennes du patrimoine mettront l'accent cette année (samedi 16 et dimanche 17 septembre) sur le patrimoine vivant et sur le sport. Ça tombe bien, puisque ce même week-end à Die, il y aura la Drômoise et L'Échappée des rues. Vous pourrez visiter la mosaïque des Quatre fleuves, découvrir la ville et ses alentours depuis le clocher de la cathédrale, visiter l'intérieur des remparts, le canal des Fondeaux, l'abbaye de Valcroissant… Programme détaillé en ligne sur mairie-die.fr

COMMERCE DE PROXIMITÉ : DEUX NOUVEAUX OUTILS POUR LE PROTÉGER

La commune de Die vient de se doter d'outils supplémentaires pour maintenir et protéger le commerce de proximité et sa diversité.

Le droit de préemption commercial, instauré par délibération du conseil municipal du 4 juillet 2023, a pour but de préserver la diversité du tissu commercial du centre-ville et de prévenir le développement des activités de service au détriment d'activités essentielles au fonctionnement d'un centre-ville vivant et attractif à l'année.

Ce droit s'applique sur un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité qui englobe les rues et places principales suivantes : rues Camille-Buffardel, de l'Armellerie, Émile-Laurens, rue et place du Marché, place de la République, rue du Viaduc et secteur Saint-Pierre.

Ce droit permettra à la commune de se porter acquéreur prioritaire dans le cadre de vente des fonds artisanaux, des fonds de commerce, des baux commerciaux ou terrains portant ou destinés à porter des commerces ou ensembles commerciaux.

Il permettra aussi de mieux suivre les mutations des activités dans le centre-ville et ainsi d'adapter la politique communale en faveur d'un centre-ville dynamique à l'année.

D'autre part, **une taxe sur les friches commerciales** sera instaurée à compter du 1er janvier 2024, pour inciter les propriétaires des locaux vacants à favoriser le retour de l'activité sur leurs biens. Seront visés les locaux commerciaux qui ne sont plus soumis à la cotisation foncière économique (CFE) depuis au moins deux ans et qui sont restés inoccupés sur la même période. Ainsi, un local commercial qui n'est pas exploité depuis le 1er janvier 2022 deviendra imposable au 1er janvier 2024.

Le nombre de locaux concernés est plutôt faible. Mais cette décision confirme la stratégie municipale de lutte contre toutes formes de vacance, notamment après l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants en 2022.

Rappelons que la ville accompagne l'ensemble des acteurs économiques (commerçants, artisans…) y compris les propriétaires de locaux commerciaux, vacants ou non, par l'intermédiaire de sa manager de commerce et des dispositifs d'aides aux travaux, dont l'opération façade et devantures commerciales.

L'AVANT-POSTE : UN NOUVEAU LIEU POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Le bâtiment, qui date probablement du 17e ou du 18e siècle, est facile à trouver puisqu'il est juste derrière la cathédrale, et à côté du bureau de poste. C'est là où des médecins avaient leur cabinet en rez-de-chaussée avant de partir à la Maison de Santé, l'étage étant une grande maison familiale utilisée uniquement en été. En 2022, une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) se crée et lève des fonds pour acheter la bâtisse et en faire un tiers lieu mêlant espaces de coworking, logements, espaces de réunion et restaurant. L'appui de la Ville de Die (qui a acheté des parts de la SCIC pour 2 000 euros) et de la coopérative Villages Vivants a permis de réunir l'argent nécessaire à l'achat et à la rénovation du bâtiment, inauguré fin juin 2023. « *C'est un lieu hybride, explique Jean-Baptiste Boyer, administrateur. Il y a quatre appartements plus deux chambres pour de courts séjours, vingt-cinq à quarante postes disponibles pour du coworking, deux ateliers, deux grandes salles pour des formations ou des activités de groupe et le restaurant Hobo qui propose une carte de qualité avec des produits bio et locaux.* » Les travaux ont gardé le cachet de cette grande maison (près de 800 m² sur trois niveaux) dotée d'un jardin de 200 m² et d'un grand tilleul. « *Ce qu'on souhaite, c'est qu'on puisse mutualiser des espaces modulables en fonction de la demande, et qu'on y vienne pour différentes raisons. C'est un lieu vivant, rien n'est figé.* » À terme, l'Avant-Poste pourrait jouer le rôle d'incubateur sur des projets liés à la transition écologique et sociale. Il vient d'ailleurs d'être lauréat de l'appel à projets Fonds friches à hauteur de 150 000 euros. Une bonne nouvelle pour la ville de Die et une reconnaissance de sa stratégie de revitalisation du centre-ville. Vous pouvez devenir sociétaire de ce beau projet, en achetant des parts à 20 euros.

> Plus d'infos sur le site avant-poste.org

L'ÉTÉ À DIE

Entre la mise en lumière de la cathédrale le 14 juillet ❶, les spectacles en plein air offerts par la municipalité ❷, le relais de la Ville ❸, les animations à la piscine ❹ ou celles du 14 juillet ❺, les Jeux Die soirs ❻ ou le marché des potiers ❼, cet été 2023 a été riche en moments festifs et conviviaux ! Merci aux associations et aux commerçants partenaires.

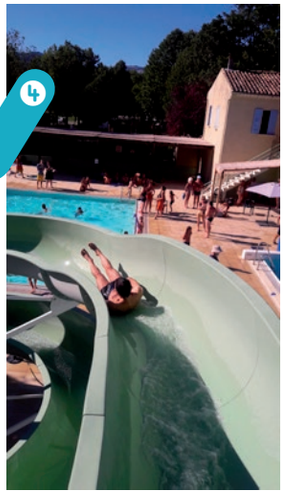

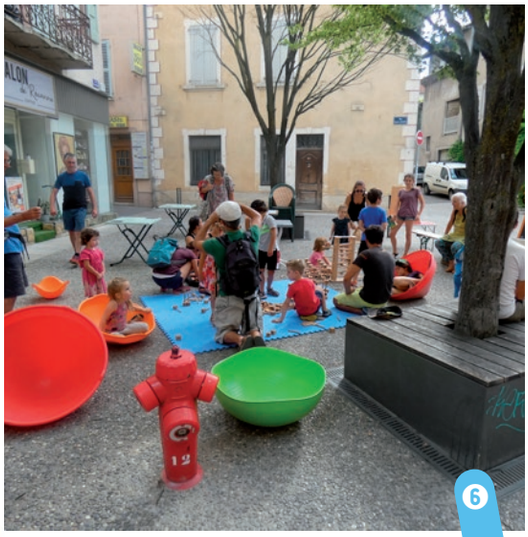

N° Vert 0 800 026 150
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE